Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 38 (1893)
Heft: 4

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

extraordinaire en l'honneur des prochaines noces d'argent de LL. MM., sous le titre légendaire : *Sempre avanti Savoia !*

M. H. Ganter, ancien sous-officier au service étranger, nous annonce qu'il se propose de publier prochainement une *Histoire des régiments suisses au service d'Angleterre, de Naples et de Rome* et des événements politiques auxquels ils furent mêlés.

Le besoin de posséder un ouvrage sur les régiments suisses au service des différents Etats susnommés s'est fait sentir depuis longtemps en Suisse, dit avec raison le *Journal de Genève*, car le public ignorait jusqu'à ce jour la manière dont ces troupes permanentes étatent organisées et administrées ; des versions dénuées de toute vérité ont circulé dans le pays à leur endroit, et ont pu nuire aux anciens militaires de ces services. Cette publication n'intéressera pas seulement les vieux débris de ces régiments, leur rappelant d'anciens souvenirs, mais aussi la jeunesse suisse appelée à défendre le sol de la patrie, en l'engageant à imiter ces braves qui ont soutenu dans les divers combats et sur les champs de bataille, la vieille renommée de leur valeur nationale. Les lecteurs y trouveront certaiment avec plaisir nombre de faits qu'ils ont toujours ignorés. Le but de l'auteur , en écrivant ce qui se rattache à ces régiments, est en première ligne de les réhabiliter aux yeux de leurs concitoyens et de faire cesser des accusations injustes qui se sont trop souvent produites à leur égard.

La valeur historique de ce bel ouvrage sera augmentée par l'adjonction d'une carte du royaume d'Italie, cinq plans et seize planches coloriées donnant des plans de Naples, des citadelles de Messine, de Palerme et de Gaëte, les uuiformes des quatre régiments et de l'artillerie suisse, du 13e bataillon de chasseurs, de la légion suisse britannique, des bataillons et de l'artillerie étrangers ; enfin huit planches donnant les détails des grades, épaulettes, coiffures, galons, chevrons, drapeaux, fanions, décorations, etc. Le tout formera deux beaux volumes imprimés chez G. Bridel, à Lausanne. L'ouvrage ne sera mis sous presse que lorsqu'il aura été réuni un nombre de souscriptions suffisant pour couvrir les frais d'impression.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Les travaux de la dernière session des Chambres fédérales inspirent à la *Gazette de Lausanne* du 1er avril les remarques suivantes, qui semblent très-justes :

« L'impression qui reste de cette session, c'est que s'il y en avait plusieurs de semblables, la Confédération serait bientôt à bout de ressources. La correction du Rhin, la construction d'un palais pour

l'Assemblée fédérale, l'arsenal de Winterthour, la poste de Glaris, les achats de terrain à St-Maurice, cela fait, au total, une dépense d'environ seize et demi millions de francs. Et si le Conseil des Etats n'avait pas ajourné au mois de juin sa décision sur le Palais, sur la création d'une bibliothèque dite nationale et d'un bâtiment pour loger les archives de la Confédération, c'est dix-sept millions qu'on aurait dépensé dans cette courte session de seize jours.

» Auxquels il conviendrait encore d'ajouter, comme accroissement du budget annuel : 220,000 fr. pour le personnel du département militaire et près d'une centaine de mille francs que coûteront l'accroissement à quatorze du nombre des juges fédéraux et l'augmentation correspondante du personnel du greffe fédéral. Ce qui est la rente d'un dix-huitième million. Beaucoup d'argent, tout cela.....

» Messieurs nos députés feraient bien de ne pas se dissimuler que s'il existait actuellement en Suisse un parti ou seulement un comité quelconque qui eût intérêt à faire de la politique d'obstruction ou d'opposition systèmatique, et à supposer que la Constitution lui permît d'exiger que ces différentes décisions fussent soumises au referendum, le peuple en ferait un vrai massacre. Il ne resterait probablement debout que la subvention pour la correction du Rhin. »

Ensuite du nouveau régime douanier entre la Suisse et la France, le Conseil fédéral a sensiblement renforcé l'effectif des gardes-frontières du Jura. Ainsi dans le 6e arrondissement douanier (Genève), le nombre de ces gardes a été augmenté de 63 ; dans le 5e arrondissement (Vaud et Neuchâtel), de 31 ; enfin dans le 1er arrondissement (Jura bernois), de 38.

Dans l'arrondissement Vaud-Neuchâtel, il a été institué une brigade mobile de 9 hommes expérimentés, commandée par un sous-officier et placée sous les ordres directs du chef des gardes-frontières sur le territoire vaudois.

Jusqu'ici, l'arme d'ordonnance des gardes-frontières était la carabine à répétition, dont la bayonnette était portée au côté. Dans leurs tournées de nuit, les hommes étaient tenus de prendre leur carabine, ce qui les gênait souvent dans les endroits accidentés et boisés. A l'occasion de l'augmentation du nombre des gardes-frontières, l'autorité fédérale s'est demandé s'il ne serait pas préférable de substituer le revolver à la carabine. Après mûr examen, elle a décidé de remplacer dans les 5e et 6e arrondissements l'armement personnel par l'armement de poste, c'est-à-dire de créer dans chaque poste un dépôt de carabines ou de revolvers qui ne seront utilisés qu'en cas d'urgence. Si ce mode de faire a de bons résultats, il sera étendu aux autres arrondissements. Le maintien de la carabine a aussi un but militaire, attendu qu'en cas de guerre les douaniers, connaissant au mieux la frontière, pourront rendre de grands services.

Le Conseil fédéral a procédé aux promotions et transferts de commandement ci-après dans l'infanterie : M. Carrard Charles, d'Orbe, à Lausanne, lieutenant-colonel, est promu au grade de colonel. M. Gaulis Gabriel, de Lausanne, colonel, actuellement commandant de la 1re brigade d'infanterie de landwehr, passe, sur sa demande, à disposition. M. Jordan-Martin Adolphe, de Granges, colonel à Lausanne, actuellement commandant de la 2e brigade d'infanterie de landwehr, commandera la 1re brigade d'infanterie de landwehr. M. Carrard Charles, colonel à Lausanne, actuellement commandant du régiment no 3 d'infanterie de landwehr, commandera la 2e brigade de landwehr.

Le département militaire fédéral a désigné comme suit les officiers chargés des opérations du recrutement en 1893, ainsi que les experts qui présideront aux examens pédagogiques.

Ont été nommés officiers de recrutement :

Ire division. Colonel de Cocatrix, à Saint-Maurice; suppléant, M. le major Gonet, à Lausanne; — IIe division. Colonel Sacc, à Colombier; suppléant, lieutenant-colonel de Zurich, à Pérolles (Fribourg). — IIIe division. Colonel Weber et lieut.-colonel Egger. — IVe division. Lieut.-colonel Herzog et major Geiser. — Ve division. Major Bertschi et major Hürbin. — VIe division. Colonel Bluntschli et lieut.-colonel Baltischwyler. — VIIe division. Colonel Schlatter et major Truninger. — VIIIe div. Col. Am-Rhyn et lieut.-col. Curti.

Ont été désignés comme experts pédagogiques :

Ire division. MM Scherf, instituteur, à Neuchâtel; Merz, inspecteur des écoles, à Berne; Périard, inspecteur des écoles, à Belfaux; Elsener, instituteur à Berne. — IIe division. MM. Goll, professeur, à Carouge; Jomini, professeur, à Orbe; Eperon, professeur, à Cossonay.

M. Alfred Bourquin, de Savagnier (Neuchâtel), major à Neuchâtel, a été nommé commandant du bataillon no 2 de carabiniers de landwehr; il est remplacé au commandement du bataillon no 2 de carabiniers d'élite par M. Maurice Castan, de Genève, major et instructeur d'infanterie.

Le Conseil fédéral a nommé M. Edmond de Grenus, de Berne, colonel et commissaire central des guerres au dit lieu, comme commissaire eh chef d'armée en cas de mobilisation.

Le Conseil fédéral a décidé que les sous-officiers, soldats, trompettes, tambours et armuriers qui, d'après leur âge, ne sont pas tenus de suivre les cours de landwehr, mais sont néanmoins appelés à marcher à la suite de leur corps pour compléter les cadres recevront les suppléments de solde fixés par le règlement d'administration.

Le colonel Théodore Wirth, à Lucerne, est relevé du commandement de la 5e brigade d'infanterie pour raisons de santé.

Le Conseil fédéral a promu au grade de colonel les lieutenants-colonels Siegrist, de Schaffhouse, à Berne, et Edouard Will, de Ste-Croix, et leur a confié, au premier, le commandement de la 6e brigade d'infanterie de landwehr, au second celui de la 5e brigade d'infanterie d'éllte.

Le Conseil fédéral a nommé chef de la section technique de l'intendance du matériel de guerre M. Conrad von Orelli, de Zurich, lieutenant-colonel, instructeur d'artillerie à Thoune (Berne).

Le cononel Keller, chef du bureau de l'état-major, et le lieutenant-colonel Leupold, se rendront prochainement en Italie pour y étudier l'emploi des ballons dans l'armée italienne.

A son tour un tailleur suisse, M. Girard, domicilié à Granges (Soleure), vient d'inventer une étoffe imperméable aux balles, et il a déjà fait des offres au département militaire fédéral pour l'emploi de cette étoffe dans la confection des uniformes de l'armée suisse.

En application des nouvelles ordonnances sur les exercices de tir libres, le département militaire fédéral a désigné les officiers suivants comme surveillants du tir dans chacun des arrondissements de division : Ire division, major *Grenier*, à Lausanne. Suppléant pour le Bas-Valais, major Ribordy, à Sion. — IIe division, major Landoldt, à Neuchâtel. — IIIe division, major Probst, à Berne. — IVe division, major Uttner, à Zoug. — Ve division, major Brack, à Aarau. — VIe division, lieutenant-colonel Goldner, à Winterthour. — VIIe division, major Steiger, à Saint-Gall. — VIIIe division, lieutenant-colonel Olgiati, à Coire. Suppléant pour le Haut-Valais, major Ribordy. Suppléant pour le Tessin, major Bernasconi, à Chiasso.

Vaud. — Les bataillons de landwehr n° 1, commandant Bonzon, et n° 2, commandant Cavat, ont terminé jeudi leurs cours de répétition à la Pontaise. Ces bataillons ont été inspectés par le chef du régiment, M. le lieutenant-colonel Pittet, les 27, 28, 29 et 30 mars.

Ce cours, plutôt d'instruction que de répétition, puisqu'il s'agissait de se mettre au courant de la nouvelle tactique de combat, des nouveaux règlements d'exercices et spécialement d'apprendre à connaître la nouvelle arme, a été suivi avec un grand intérêt et avec zèle par les officiers et les soldats. Le résultat de l'inspection est, nous dit-on, excellent et démontre que les bataillons de landwehr, formés surtout des classes d'âge de 32 à 39 ans, sont les véritables corps d'élite de nos troupes. Il faut ajouter que, pour arriver en quelques jours à un aussi bon résultat, le corps d'instruction a dû déployer une rude dose d'énergie et de dévouement. *(La Revue.)*

— Le colonel Lambinet, qui remplace le général Dodds à la tête

du corps expéditionnaire du Dahomay, est d'origine vaudoise. Il est le petit-fils d'un ancien préfet de Ste-Croix.

Zurich. — Une grande assemblée comprenant les représentants de la plupart des sociétés de la ville, tenue le 14 février à Zurich, avait décidé sous la réserve de ratification par une assemblée populaire, de réclamer pour Zurich le prochain Tir fédéral.

Mais le comité de la Société cantonale des carabiniers a été chargé d'arriver à une entente avec les Sociétés de Winterthour qui réclament, elles aussi, le Tir fédéral. On dit que le choix définitif est tombé sur Winterthour. — Chaux-de-Fond se met aussi s. les rangs.

Berne. — On écrit de Berne au journal quotidien de Lausanne *La Revue :*

18 mars.— « La commission militaire qui s'occupe de reviser la loi, d'organisation militaire décide beaucoup de choses : augmentation de la durée du service, augmentation des effectifs des bataillons d'infanterie, du nombre des batteries de campagne, d'escadrons, etc. L'ensemble constituerait, s'il était adopté, une réforme aussi profonde que coûteuse ; mais n'oublions pas qu'il y a encore bien des étapes à franchir et bien des difficultés à surmonter ou tourner. Ainsi, pour parachever cette réorganisation, on compte sur le concours des cantons, de ces cantons qu'on veut complètement effacer dans les questions militaires pour les remplacer par les administrations des huit arrondissements. On procéderait ainsi : Premier travail : organisation des corps ; deuxième travail : instruction ; enfin, troisième et dernière partie : administration. Pour l'organisation des corps, on compterait sur les administrations cantonales auxquelles on ne veut plus laisser que ce qu'on ne peut leur enlever, c'est-à-dire les listes matriculaires qui sont la copie des registres de l'état-civil. On sait que l'habillement et l'équipement doivent revenir à la Confédération, c'est un article de dogme ; jusqu'ici les cantons auraient été au bénéfice d'une faveur transitoire. En outre, on comptera sur les cantons pour l'instruction ; ils devront s'arranger, étant propriétaires de casernes et places d'armes, à satisfaire à toutes les exigences résultant de la nouvelle organisation. La troisième partie du programme, soit l'adaptation d'une administration militaire au nouvel ordre de choses, ne viendrait qu'après. Il semble à première vue, comme à la seconde du reste, que l'on met ainsi la charrue devant les bœufs. Ce n'est toutefois qu'une observation ; on verra, si le projet sort des discussions spéciales pour être soumis à celles plus académiques de l'Assemblée fédérale, quel sera le pour et le contre dans cette grosse affaire. »

22 mars. — « Il y a de l'interpellation dans l'air. Bien que le procédé parlementaire ne réussisse pas toujours, on veut, paraît-il, l'employer à propos de la fabrique d'armes. Le Conseil fédéral comme corps politique serait assez embarrassé, car M. Frey, chef du département militaire, est encore malade, et lui seul pourrait expliquer pourquoi il a confié à une commission le mandat de régler un conflit d'administration. Le Conseil fédéral n'a pas été consulté ; il n'est pas à même de donner des renseignements. L'affaire fait du bruit ; il y a deux camps dans l'opinion publique, celui du directeur et celui des ouvriers. Les divergences de vues et d'appréciations sont telles que toute tentative de règlement à l'amiable échouerait.

D'autre part, de nombreux députés des Chambres disent que le procédé auquel le département militaire a eu recours aura les plus graves conséquences dans toute la Suisse. »

28 mars. — « Il est rare qu'une session soit aussi privilégiée; aussi le phénomène mérite-t-il d'être signalé. Ce matin, aux Etats, on réglait en un tour de main la loi relative au traitement des fonctionnaires militaires. Ils sont 348 qui attendent qu'on les ait mis sur pied d'égalité avec leurs collègues des autres départements. M. Jordan-Martin a rapporté avec une abondance d'arguments qui a prévalu et provoqué l'unanimité des voix. De 1874 à aujourd'hui, on a toujours temporisé et ajourné, tantôt parce que l'état des finances fédérales ne permettait pas de charger le budget, tantôt parce qu'on voulait procéder plus généralement et faire une loi pour tout le personnel. Le département militaire s'est considérablement développé depuis la mise en vigueur de la nouvelle organisation militaire; de là l'urgence et la necessité, disons la justice et l'équité, de régler enfin par une loi la situation d'une masse de fonctionnaires et employés; car beaucoup de ces derniers sont depuis des années dans l'attente qu'on régularise leur situation. M. Frey, chef du département militaire, complètement guéri, assistait au débat. Il est encore un peu pâle; un confrère m'assure que l'érésipèle dont il a souffert est la cinquième. »

Tessin. — Le département militaire fédéral a puni administrativement des arrêts et infligé un blâme à quatre officiers instructeurs, deux capitaines et deux lieutenants, qui s'étaient oubliés vis-à-vis de soldats tessinois et les avaient injuriés. Ceci se passait l'automne dernier, à la caserne de Bellinzone, à l'occasion d'événements connus.

France. — Le ministre de la guerre a arrêté, comme suit, le programme des manœuvres d'automne. Ainsi qu'on pourra en juger, les brigades et les régiments de réserve y prendront une part importante.

2e et 3e corps d'armée. — C'est sur le territoire de ces régions qu'auront lieu les manœuvres principales, sous la haute direction de M. le général Billot, membre du conseil supérieur de la guerre.

Les deux corps d'armée seront opposés l'un à l'autre.

Le 2e sera constitué à 3 divisions : 3e et 4e divisions actives et une division de réserve.

Le 3e comprendra la 5e division active, une division de réserve, une brigade d'infanterie de marine.

Seront en outre mises à la disposition de M. le général Billot les troupes ci-après du gouvernement militaire de Paris :

Les 20e et 29e bataillons de chasseurs à pied, la 1re division de cavalerie et la 19e brigade d'artillerie.

5e et 17e régions. — Manœuvres de division pour chacune des divisions de ces corps d'armée.

6e région. — Manœuvres pour les 12e, 39e et 40e divisions actives, les 146e et 153e régiments régionaux, ainsi que pour les 1er, 2e, 4e et 9e bataillons de chasseurs à pied.

Dans la 12e division, chaque brigade sera formée à 3 régiments par l'adjonction d'un régiment de réserve. En outre, les bataillons de

réserve correspondant aux 2e et 4e bataillons actifs, prendront part aux manœuvres avec ces bataillons.

D'autre part, il y aura, dans les Vosges, des manœuvres semblables à celles de l'année dernière et auxquelles prendront part les bataillons de chasseurs à pied de réserve correspondant aux 10e, 15e et 17e bataillons actifs.

Enfin, les régiments d'infanterie de réserve, autres que ceux qui manœuvreront avec la 12e division, exécuteront des exercices en terrain varié d'une durée de cinq jours hors de leurs garnisons.

7e région. — Le général commandant le 7e corps aura à sa disposition, pour les manœuvres, une division et une brigade active, deux brigades de réserve, le 151e régional et le 21e bataillon de chasseurs à pied.

8e, 9e et 16e régions. — Manœuvres de division pour une division active et manœuvres de brigade pour une brigade de réserve dans chacun de ces corps d'armée.

Chacune des brigades des divisions actives sera constituée à 3 régiments par l'adjonction d'un régiment de réserve.

13e région. — Manœuvres de division pour une division active et manœuvres de brigade pour deux brigades de réserve.

14e région. — Le général commandant le 14e corps d'armée pourra disposer des effectifs correspondant à 8 régiments actifs ou de réserve formés dans la 14e région et de la brigade active régionale en garnison à Lyon.

15e région. — Manœuvres de brigade pour deux brigades actives. Manœuvres de division pour une division de réserve.

1re, 4e, 10e, 11e et 12e régions. — Dans chacun de ces corps d'armée, les régiments de réserve seront constitués isolément et exécuteront, en dehors des garnisons, des exercices en terrain varié d'une durée de cinq jours.

Cavalerie. — Les 2e et 6e divisions de cavalerie feront des manœuvres d'ensemble sous les ordres de M. le général de Jessé, président du comité de l'arme.

En outre, les 4e, 5e, 9e, 10e, 11e et 12e brigades, groupées en deux divisions, sous les ordres respectifs de MM. les généraux inspecteurs permanents des 2e et 4e arrondissements de cavalerie, feront des manœuvres à double action sous le commandement supérieur de M. le général d'Espeuilles, commandant la 4e division de cavalerie.

Enfin, les autres brigades de cavalerie de corps, ainsi que les 3e et 4e divisions de cavalerie, exécuteront des évolutions de brigade d'une durée de 8 jours.

(Revue du Cercle militaire.)

— Un écrivain militaire distingué, M. le baron Du Casse, s'est éteint dernièrement à Paris, à l'âge de 80 ans.

Du Casse (Pierre-Emmanuel-Albert), fils du général baron Du Casse, était né à Bourges en 1813, dit le *Progrès militaire*. Entré à l'Ecole spéciale militaire en 1832, il en était sorti dans le corps d'état-major, où il avait été promu lieutenant le 1er janvier 1838. Capitaine en 1842, chef d'escadrons en 1854, il avait pris sa retraite en 1864 et était entré à la Cour des Comptes.

Pendant sa carrière militaire, le baron Du Casse avait été successivement attaché en qualité d'aide de camp à la personne des généraux Bourckholtz, de Garraube, Dulimbert, du prince Jérôme Napoléon, du maréchal d'Ornano et du général de Lawestine.

En 1850, il avait été envoyé en Afrique, et en 1859 il avait été attaché au 5e corps de l'armée d'Italie.

L'œuvre littéraire du baron Du Casse est très considérable.

Outre *les Mémoires du roi Joseph*, qu'il avait été chargé de publier par le gouvernement impérial, il a laissé de nombreuses publications, parmi lesquelles nous citerons : *De l'influence des institutions modernes sur l'art de la guerre*, une notice sur le général de Wimpfen, le récit des *Opérations de l'armée de Lyon en 1816*, celui des *Opérations du 9e corps de la grande armée en Silésie* (1851, 2 vol. avec atlas), des *Mémoires pour servir à l'histoire de la campagne de Russie*, suivis des lettres de Napoléon au roi de Westphalie, les *Erreurs militaires de M. de Lamartine*, un *Essai critique* de son histoire de la Révolution, l'*Histoire des négociations diplomatiques relatives aux traités de Lunéville et d'Amiens*, la *Morale du Soldat*, et la réfutation des allégations contenues dans les mémoires du duc de Raguse contre le roi Joseph et le prince Eugène.

La librairie Lavauzelle a donné de lui, en ces derniers temps, la *Crimée et Sébastopol*, mémoires inédits qui ont été remarqués.

M. le baron Du Casse était officier de la Légion d'honneur et de l'ordre des Saints Maurice et Lazare.

— De nouveau un grand deuil vient de frapper la République française. M. Jules Ferry, le président du Sénat, récemment nommé par juste réparation, l'ancien émule, puis l'héritier politique de Gambetta, est décédé le 18 mars au soir. De solennelles funérailles lui ont été faites le 22 mars par l'Etat et par une foule sympathique.

— Le Sénat a nommé comme président M. Challemel-Lacour. On sait que le grand orateur a été ambassadeur de France à Berne. D'autres liens encore l'attachent à la Suisse ; sous l'Empire, exilé de son pays pour ses opinions républicaines, il devint en 1856 professeur de littérature française au Polytechnicum fédéral à Zurich, fonctions qu'il occupa trois ans. Il les quitta au moment de l'amnistie et rentra dans sa patrie.

— La crise panamique paraît terminée par la sentence judiciaire récente condamnant deux corrupteurs et un corrompu. Le mot de la fin semble dit par M. Ernest Carnot, fils du président, qui adresse la lettre suivante au directeur du journal l'*Eclair :*

« Votre journal emprunte à une feuille allemande une calomnie odieuse sur mon compte. Cette feuille insinue que j'aurais été en 1888 bénéficiaire d'un chèque de la compagnie de Panama.

» Puisque vous vous êtes fait l'écho de cet infâme mensonge, je vous prie de reproduire le démenti formel et absolu !

» En 1888 j'avais vingt-et-un ans et j'étais sur les bancs de l'école des mines. Mais à aucun âge, quand on porte le nom de Carnot, on ne se salit les mains. »

P. S. — De la fin de crise sus-mentionnée est sorti un nouveau ministère, sous la présidence de M. Dupuy. Il marque un progrès de stabilité sur les 28 précédents, en ce que les ministres des affaires étrangères, de la guerre et de la marine sont maintenus.

Italie. — Le rapporteur de la commission de la Chambre pour le recrutement de l'armée fixe à une somme uniforme de deux cents

francs la taxe d'exemption militaire pour les hommes qui ne prouveront pas leur indigence absolue.

— D'immenses préparatifs sont faits pour les fêtes en l'honneur des noces d'argent du roi Humbert et de la reine Marguerite. On sait que l'éclat de ces fêtes sera rehaussé par la présence de l'empereur et de l'impératrice d'Allemagne, dont la visite à Rome, Naples, Gênes, est annoncée pour les 18 29 avril. Il y aura entr'autres une grande revue militaire à Rome, au pré Castello, où seront concentrés environ 30,000 hommes de toutes armes et une revue navale à Gênes ou à la Spezia. — La cour impériale se rendra en Italie par le Gothard. Une délégation du Conseil fédéral la recevra à Bâle.

Autriche-Hongrie. — Rentré dans sa capitale, l'empereur François-Joseph a invité aussitôt notre chargé d'affaires suisse, M. Æpli, à une audience spéciale pour lui faire connaître, en termes des plus élogieux, l'excellente impression gardée de son récent séjour à Montreux avec l'impératrice. S. M. a aussi exprimé sa reconnaissance pour l'accueil de sympathique convenance et de tact qui lui avait été fait de toutes parts, tout en respectant son incognito. Notre représentant aura pu répondre sans aucune flatterie que la bonne impression que S. M. veut bien conserver de notre pays est en dessous de celle que le couple impérial y a laissée par sa parfaite et constante affabilité, au milieu de nos mœurs républicaines.

— Des essais viennent d'avoir lieu à la fabrique impériale de cartouches, à Vienne, sur la force de résistance de la cuirasse d'étoffe imperméable inventée récemment, genre analogue à celui du tailleur Dowe, à Mannheim. La cuirasse utilisée avait un centimètre d'épaisseur. Les essais ont été concluants. Aucune des balles tirées avec un Mænnlicher de 8 mm. n'a pu percer l'étoffe. A Berlin aussi, on se préoccupe vivement de cette nouvelle cotte de maille.

Suède. — Les affaires scandinaves s'embrouillent par le vote du Storthing norvégien qui, à la faible majorité de quatorze voix seulement, 64 contre 50, a repoussé les propositions très conciliantes du roi et du gouvernement suédois dans la question des consulats. C'est une bien faible majorité pour une si grosse affaire, et il n'est pas sûr que l'ensemble du peuple norvégien, moins monté que ses représentants, veuille les suivre jusqu'au bout.

Quant au fond, l'on ne voit pas ce que la Norvège aurait à gagner à se séparer de la Suède, mais on voit bien, en revanche, ce qu'elle y perdrait. Elle y perdrait l'avantage d'appartenir à un pays qui fait bonne figure dans le monde, qui tient sa place dans les conseils de l'Europe, qui est en état de faire respecter d'abord son existence, ensuite ses intérêts. « Cette fin de siècle n'est pas si propice aux » droits des faibles, dit avec raison le *Journal de Genève,* qu'ils puis- » sent sans danger quitter l'abri où ils ont vécu en paix pour courir » les aventures. » Les tribuns de Christiania ne persuaderont à personne que la Norvège soit une victime sacrifiée et le roi Oscar un affreux tyran.